

ALTEREO - Délégation Urbanisme Sud-Ouest

26 chemin de Fondeyre

31200 - TOULOUSE

Tél: 05-61-73-70-50 / fax: 05-61-73-70-59

E-mail: toulouse@altereo.fr



COMMUNE D'YSSANDON DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4.3.2: ELEMENTS DE PATRIMOINE PROTEGES

P.L.U DE LA COMMUNE D'YSSANDON ELEMENTS DE PATRIMOINE PROTEGES	
ARRETE LE	Approuve Le
Signature du Maire	

Éveilleur d'intelligences environnementales®



1. ELEMENTS PATRIMONIAUX PROTEGES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

L'article L.151-23 du Code de l'urbanisme permet, dans le cadre du PLU, d' « identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. »

Le règlement graphique du PLU de la commune d'Yssandon identifie à ce titre différents éléments de patrimoine vernaculaire à préserver.

REGLE GENERALE:

Tous les travaux ayant pour effet de détruire ou modifier un élément de patrimoine identifié en application du Code de l'urbanisme et non soumis à un régime d'autorisation, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable, conformément au Code de l'urbanisme.



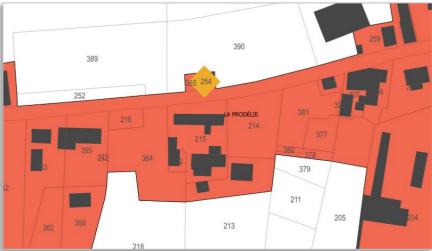
1 – LE LAVOIR D'YSSANDON

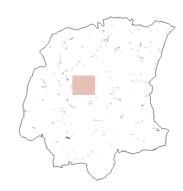
Lieu-dit : La Prodélie

Parcelle concernée : AE 254

Zone du PLU concernée : UA – Secteur urbain du centre historique









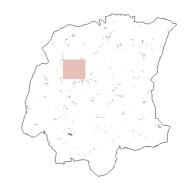


2- LA FONTAINE D'YSSANDON

Lieu-dit: Le Bourg.

Parcelle concernée : AB 50

Zone du PLU concernée : A - Agricole







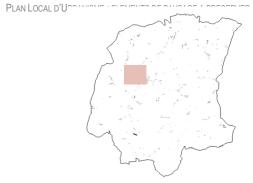
3- CALVAIRE



Lieu-dit: Le Bourg.

Parcelle concernée : AB 227

Zone du PLU concernée : N - Naturelle







4- CALVAIRE

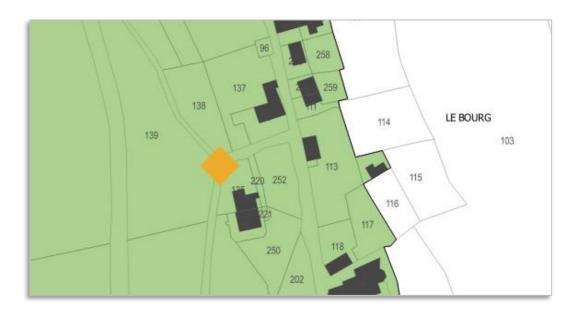


Lieu-dit: Le Bourg.

<u>Parcelle concernée</u> : chemin communal <u>Zone du PLU concernée</u> : N - Naturelle









Lieu-dit: Le Bourg.

Parcelle concernée : Devant l'église











<u>Lieu-dit</u>: Sous Les Tours

Parcelle concernée : AB 255











Lieu-dit : La Prodélie

Parcelle concernée : AE 244











Lieu-dit: Le Bourg

Parcelle concernée : AB 120



